

Procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire du 30 mai 2025

La Société A & R DECORS, SAS au capital de 50 000 € dont le siège social est situé 40 rue du Général Malleret Joinville 94400 VITRY-SUR-SEINE et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 830 143 285.

Le trente mai de l'an deux mille vingt-cinq, onze heures à VITRY-SUR-SEINE,

L'associé unique de la société A & R DECORS, SAS au capital de 50 000€ a tenu son assemblée générale extraordinaire.

Associé présent :

- Monsieur VEREBCEANU Marian demeurant 15 rue Victor Hugo 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Monsieur VEREBCEANU Marian préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des associés présents ou se faisant représenter est propriétaire de 100 parts sociales, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

- bilan, compte de résultat et annexes du dernier exercice clos,
- rapport de gestion,
- texte des résolutions soumises aux associés.

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur la question suivante approbation des comptes annuels.

Puis la discussion est déclarée ouverte.

Première résolution

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, sur le dernier exercice clos, du bilan et du compte de résultat de la société pour cet exercice, l'assemblée générale donne son approbation pour ces comptes. En outre, elle donne quitus au gérant pour sa gestion au cours dudit exercice.

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat qui est de 196 669 € de la manière suivante :

- une somme de 150 000 € est affectée au poste « Réserves Facultatives »
- une somme de 46 669 € est affectée au poste « Report à nouveau »

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité.

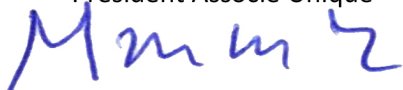
Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures trente minutes.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à VITRY-SUR-SEINE, le 30 mai 2025.

VEREBCEANU Marian

Président Associé Unique





Mmmz

A & R DECORS
Liasse fiscale 2024

Exercice comptable du 01/01/2024 au 31/12/2024

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2025



N° 11084*26
ADAPTE À LA
TELEDECLARATION

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
A & R DECORS - SIREN : 830143285			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
40 RUE DU GENERAL MALLERET JOINVILLE 94400 VITRY-SUR-SEINE FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées	Travaux de plâtrerie, isolation, rénovation			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	214 058	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	42 500			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quindecies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 <i>quindecies</i> A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 <i>quaterdecies</i>	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodécies</i>	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					☐
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		SAGE
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Viseur conventionné ☐
Comptable : ☐ Salarié ?					
BUSINESS MANAGEMENT EXPERTISE SAS 4 Quai de la République 94410 SAINT MAURICE Tél: 06 27 57 57 78 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION

						Si déposé néant, cochez la case :		☒						
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS														
Montant global brut des distributions:				payées par la société elle-même		a								
				payées par un établissement chargé du service des titres		b								
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c								
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d								
Montant des autres distributions:						e								
						f								
						g								
						h								
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i								
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j								
Montant des revenus répartis						Total (a à h)								
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS														
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.									
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées							
							à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
							Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements	
I DIVERS														
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)														
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)														
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION														
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)												
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages												
		MVLT imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %						
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice												
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice												
		MVLT réalisée au cours de l'exercice												
		MVLT restant à reporter												
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS														
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et reçus au titre de l'exercice														
Nombre de reçus délivrés														

1.

cerfa

N° 15949 * 06
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION

Désignation de l'entreprise : A & R DECORS - SIREN : 830143285									
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12								Néant ☐	
								Exercice N clos le 31/12/2024	
				Brut		Amortissements, provisions		Net	
Capital souscrit non appelé				TOTAL (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement			AB		AC		
		Frais de développement			CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires			AF		AG		
		Fonds commercial (1)			AH		AI		
		autres immos incorporelles			AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles			AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains			AN		AO		
		Constructions			AP		AQ		
		Install. techniques, matériel et outillages industriels			AR	64 455	AS	30 898	33 557
		Autres immos corporelles			AT	30 410	AU	22 465	7 945
		Immos en cours			AV		AW		
		Avances et acomptes			AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence			CS		CT		
		Autres participations			CU		CV		
		Créances rattachées à participations			BB		BC		
		Autres titres immobilisés			BD	14 841	BE		14 841
		Prêts			BF		BG		
		Autres immobilisations financières			BH		BI		
Total (II)				BJ	109 706	BK	53 363	56 343	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements			BL	13 259	BM		13 259
		En cours de production de biens			BN		BO		
		En cours de production de services			BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis			BR		BS		
		Marchandises			BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes			BV	72 490	BW		72 490
		Clients et comptes rattachés (3)			BX	118 249	BY		118 249
		Autres créances (3)			BZ		CA		
		Capital souscrit appelé, non versé			CB		CC		
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres:)			CD		CE		
Disponibilités			CF	250 088	CG		250 088		
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)			CH	48 267	CI		48 267	
	Total (III)			CJ	502 353	CK		502 353	
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)			CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)			CM					
	Ecart de conversion actif (VI)			CN					
Total général (I à VI)				CO	612 059	1A	53 363	558 696	
(1) Droit au bail			(2) à moins d'un an		CP		(3) à + d'1 an	CR	
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks				créances		

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION

Désignation de l'entreprise [A & R DECORS - SIREN : 830143285]					Néant ☐	
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :				)	DA 50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence			EK	)	DC
	Réserve légale (3)					DD 5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)			B1	)	DF
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)			EJ	)	DG
	Report à nouveau					DH 152 940
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI 196 669
	Subventions d'investissement					DJ
	Provisions réglementées					DK
	TOTAL (I)					DL 404 609
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM
	Avances conditionnées					DN
	TOTAL (II)					DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP
	Provisions pour charges					DQ
	TOTAL (III)					DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS
	Autres emprunts obligataires					DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)			EI	)	DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW 72 490
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX 32 655
	Dettes fiscales et sociales					DY 48 942
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ
Compte de régul.	Autres dettes					EA
	Produits constatés d'avance (4)					EB
TOTAL (IV)					EC 154 087	
Ecart de conversion passif					ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE 558 696	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital				1B
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C
			- Écart de réévaluation libre			1D
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG 81 597
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH	

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION

Désignation de l'entreprise : A & R DECORS - SIREN : 830143285						Néant ☐		
						Exercice N		
						France		Exportations et livraisons intracommunautaires
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA		FB		FC	
	Production vendue - biens		FD		FE		FF	
	Production vendue - services		FG	2 184 318	FH		FI	2 184 318
	Chiffre d'affaires nets		FJ	2 184 318	FK		FL	2 184 318
	Production stockée						FM	
	Production immobilisée						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)						FP	
	Autres produits (1) (11)						FQ	
			TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)				FR	2 184 318
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	
	Variation de stocks (marchandises)						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	472 452
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)						FV	-13 259
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)						FW	646 257
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	45 466
	Salaires et traitements						FY	522 810
	Charges sociales (10)						FZ	237 634
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements				GA	8 907
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)						GE	
			TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)				GF	1 920 267
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	264 051	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
		TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	4 652
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
		TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				GU	4 652	
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	-4 652	
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)				GW	259 399	

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION

Désignation de l'entreprise : A & R DECORS - SIREN : 830143285										Néant ☐			
										Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital								HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion								HE	2 841			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital								HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions								HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	2 841			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	-2 841		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices (X)										HK	59 889		
Total des produits (I + III + V + VII)										HL	2 184 318		
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 987 649		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)										HN	196 669		
RENOIS :													
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO			
(2) Dont produits de locations immobilières										HY			
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8)										IG			
(3) Dont crédit-bail mobilier										HP	11 241		
(3) Dont crédit-bail immobilier										HQ			
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8)										IH			
(5) Dont produits concernant les entreprises liées										IJ			
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées										IK			
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)										HX			
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD				
(9) Dont transferts de charges										A1			
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5	A2				
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences										A3			
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences										A4			
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles													
						facultatifs	A6		obligatoires			A9	
dont cotisations facultatives Madelin		A7		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8						
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)										HS			
(7) Détail produits et charges exceptionnels								Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Charges antérieures		Produits antérieurs			

5. IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION

Désignation de l'entreprise : <u>A & R DECORS</u>										Néant ☐				
CADRE A - IMMOBILISATIONS							Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations					
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence					
									Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre				dont composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui				dont composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions				dont composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				dont composants	M3		KS	51 244	KT		KU		
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						KV		KW		KX		
		Matériel de transport						KY	20 863	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	6 858	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers						LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes							LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	78 965	LO		LP			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M		8T	
Autres participations							8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés							1P	14 322	1R	519	1S			
Prêts et autres immobilisations financières							1T		1U		1V			
TOTAL IV						LQ	14 322	LR	519	LS				
Total général (I + II + III + IV)							ØG	93 287	ØH	519	ØJ			
CADRE B - IMMOBILISATIONS							Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence			
							Par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II	IO		LV		LW		1X
CORPORELLES	Terrains							IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre						IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui						IR		MD		ME		MF
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions						IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							IT		MJ		MK	51 244	ML
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport						IV		MP		MQ	20 863	MR
		Matériel bureau et informatique, mobilier						IW		MS		MT	6 858	MU
		Emballages récupérables et divers						IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours							MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes							NC		ND		NE		NF
	TOTAL III						IY		NG		NH	78 965	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							IZ		ØU		M7	
Autres participations							IO		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés							I1		2B		2C	14 841	2D	
Prêts et autres immobilisations financières							I2		2E		2F		2G	
TOTAL IV						I3		NJ		NK	14 841	2H		
Total général (I + II + III + IV)							I4		ØK		ØL	93 806	ØM	

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**DGFIP N° 2054 bis-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de **leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A S R DECORS						Néant ☒	
Exercice N clos le 31/12/2024							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1– col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION

Désignation de l'entreprise : <u>A & R DECORS</u>												Néant ☐			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement						CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial						RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles						PE		PF		PG		PH			
TOTAL I						RK		RM		RN		RO			
Terrains						PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre					PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui					PR		PS		PT		PU			
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions					PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels						PZ	26 072	QA	4 826	QB		QC	30 898		
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers					QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport					QH	17 567	QI	3 275	QJ		QK	20 842		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					QL	4 092	QM	806	QN		QO	4 898		
	Emballages récupérables et divers					QP		QR		QS		QT			
TOTAL II						QU	47 731	QV	8 907	QW		QX	56 638		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)						QN	47 731	OP	8 907	OQ		OR	56 638		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales., agencs. et aménag.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)				NY		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)				NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
						Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler										Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations										SP		SR			

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFRP N° 2056-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION

Désignation de l'entreprise : <u>A & R DECORS</u>								Néant ☒	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF				
		- financières	UG		UH				
		- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								1O	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2057-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION

Désignation de l'entreprise : <u>A & R DECORS</u>										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES					MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
							1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations					UL		UM		UN		
		Prêts (1) (2)					UP		UR		US		
		Autres immobilisations financières					UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux					VA						
		Autres créances clients					UX	118 249		118 249			
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	)	Z1						
		Personnel et comptes rattachés					UY						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux					UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée					VB						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés					VN						
		Divers					VP						
		Groupe et associés (2)					VC						
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)					VR						
		Charges constatées d'avance					VS	48 267		48 267			
TOTAUX							VT	166 516	VU	166 516	VV		
REVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice				VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES					Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans		
							1	2	3		4		
		Emprunts obligataires convertibles (1)					7Y						
		Autres emprunts obligataires (1)					7Z						
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)					à 1 an maximum à l'origine	VG					
							à plus d'1 an à l'origine	VH					
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					8A						
		Fournisseurs et comptes rattachés					8B	32 655		32 655			
		Personnel et comptes rattachés					8C						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux					8D	17 097		17 097			
		État et autres collectivités publiques					Impôts sur les bénéfices	8E					
							Taxe sur la valeur ajoutée	VW	31 845		31 845		
							Obligations cautionnées	VX					
							Autres impôts, taxes et assimilées	VQ					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					8J						
		Groupe et associés (2)					VI						
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					8K						
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie					ZZ						
		Produits constatés d'avance					8L						
TOTAUX							VY	81 597	VZ	81 597			
REVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice					VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice					VK						

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2056-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION

Désignation de l'entreprise : A S R DECORS				Formulaire déposé au titre de l'IR				ET		Néant ☐		
I. RÉINTÉGRATIONS										Exercice N clos le 31/12/2024		
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA	196 669	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									WB		
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE		XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles			XX		XW		
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI									XY		
Impôt sur les sociétés									IT	59 889		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI			L7		K7		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)						I8		
				- imposées au taux de 0%						ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs			- Plus-values nettes à court terme						WN		
				- Plus-values soumises au régime des fusions						WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)											XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises			SW		WQ		
		Quote part de 12% des plus-values à taux zéro						M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3	
TOTAL I										WR	256 558	
II - DEDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.											WT	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.											WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV		
				- imposées au taux de 0 %						WH		
				- imposées au taux de 19 %						WP		
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WW		
				- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19%									I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée									WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:			(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation)			2A			XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											ZX	
Mesures d'incitation	Deductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer										ZY	
	Majoration d'amortissement										XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5		XF	
				S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA			
			ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)											XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH			)	XG	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC					
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD					
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI					
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL								
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2	
TOTAL II										XH		
III - RÉSULTAT FISCAL												
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.				Bénéfice (I - II)				XI	256 558			
				Déficit (II-I)						XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)								ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)										XL		
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)								XN	256 558	XO		

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTEGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION

Désignation de l'entreprise : <u>A & R DECORS</u>				Néant ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	0
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges			8X		8Y
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation			9D		9E
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer			9K		9L
Totaux (Cadre III)			YN		YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION

Désignation de l'entreprise : <u>A & R DECORS</u>										Néant ☒		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB			
								- Autres réserves	ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD		Dividendes			ZE			
	Prélèvements sur les réserves			ØE		Autres répartitions			ZF			
	Total I			ØF		Report à nouveau			ZG			
								Total II	ZH			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier			(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7	)	YQ		
	Engagements de crédit-bail immobilier									YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus									YS		
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance									YT	
		Locations, charges locatives et de copropriété			(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	)	XQ	
		Personnel extérieur à l'entreprise									YU	
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	
		Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV	
		Autres comptes			(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	)	ST	
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052									ZJ	
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE									YW	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS	)	9Z	
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052									YX	
TVA	Montant de la TVA collectée									YY		
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ		
DIVERS	Montant brut des salaires									ØZ		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition									ØS		
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société									ZK		
	Numéro de centre de gestion agréé			XP	Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI			ZR	Non			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA	Plus values à 15%			JK	Plus values à 0%		JL	
					Plus values à 19%			JM	Imputations		JC	
	Groupe : résultat d'ensemble			JD	Plus values à 15%			JN	Plus values à 0%		JO	
					Plus values à 19%			JP	Imputations		JF	
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale							JH	N° SIRET société mère		JJ	

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION

Désignation de l'entreprise : <u>A & R DECORS</u>					Néant ☒		
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7		8	9	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
10		11					
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : + ou - value nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - value nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Désignation de l'entreprise : A & R DECORS	Néant ☒				
A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME					
Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				
	B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS				
(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)					
Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre.	☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre		☐	
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					